

## DELIBERATION DD2022\_039

| Nombre de membres du conseil |    |
|------------------------------|----|
| en exercice                  | 83 |
| Présents                     | 57 |
| Votants                      | 74 |
| Pouvoirs                     | 17 |

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périguet le 25 mars 2022

**LE 31 mars 2022**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### FABRIQUE DE TERRITOIRE : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION 2021

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme FAVARD, M. NOYER, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. CURNIL, M. MOTTIER, M. REYNET, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. SERRE, M. PARVAUD, M. GASCHARD, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD

#### POUVOIR(S) :

M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER  
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. LACOSTE donne pouvoir à M. AUDI  
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY  
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CADET  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET  
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS  
M. MARSAC donne pouvoir à Mme COURAULT  
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN  
M. VADILLO donne pouvoir à Mme REYS

## FABRIQUE DE TERRITOIRE : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION 2021

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** par délibération en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire du Grand Périgueux a pris acte de l'obtention du label « Fabrique de territoire », projet pour lequel Le Grand Périgueux a accepté d'être porteur pour le compte du consortium constitué avec 5 associations (Camp'US, Escale & Co, centre social St-Exupéry, Maison de l'emploi et Mission locale du Grand Périgueux).

**Que** dans ce cadre, l'Etat a accordé une subvention de 50 000 € par an sur la période 2020-2023, soit un montant total de 150 000 €.

**Que** le Grand Périgueux a accepté d'être porteur de projet pour le compte d'un consortium et son engagement se traduit par un pilotage de la gouvernance et une redistribution de la subvention permettant aux acteurs associatifs :

- de fédérer, accompagner et donner les moyens d'agir aux acteurs engagés dans la transition du territoire ;
- de développer une offre de services de médiation numérique concrète distribuée sur plusieurs sites en direction des différents publics ciblés, y compris les publics des quartiers prioritaires ;
- de coordonner la structuration d'un réseau de tiers-lieux, ces derniers constituant de réels « postes avancés » dans un département où ruralité va de pair avec éloignement, précarité avec exclusion ; l'accès aux droits est primordial, l'accueil et l'accompagnement de proximité sont des nécessités pour les habitants comme pour les acteurs économiques et associatifs ;
- de préparer un déploiement du projet à terme (post 2023) au sein du projet SÎLOT sur la friche de l'ancien camp américain.

**Considérant que** le Grand Périgueux a perçu une subvention de l'État à hauteur de 50 000 € au titre de 2021. Il convient désormais de la redistribuer et de formaliser la convention financière liée.

**Que** pour rappel, au titre de 2020, cette subvention était intervenue en deux temps :

- Une 1ère partie (35 000 €) reversée fin 2020 à trois des cinq structures associatives membres du consortium pour leur permettre d'acheter du matériel numérique, par décision du conseil du 19/11/2020 (Escale & Co, Camp'US et centre social St-Exupéry).
- Une 2ème partie (15 000 €) reversée à l'association Camp'US, structure employeuse du Coordinateur de la Fabrique de territoire portée par le consortium d'acteurs .

**Qu'**au titre de 2021, la subvention perçue est prévue pour financer le poste de coordination de la Fabrique de territoire, dont le portage est assuré par l'association Camp'US. Ce reversement vise à couvrir la totalité des coûts de ce poste ainsi que les frais de fonctionnement annexes.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide le reversement de la subvention 2021 de 50 000 € attribuée par l'État à l'association Camp'US pour le financement du poste de coordination de la Fabrique de territoire.
- Autorise le Président à signer la convention financière correspondante avec l'association.

**Adoptée à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220331-DD2022\_039-DE

DD2022\_039

SLO

Délibération publiée le 12/04/2022

Pour extrait conforme

Délibération certifiée exécutoire  
à compter du 12/04/2022

Périgueux, le 12/04/2022

Le Président,  
Jacques AUZOU

